

Délégation Générale au Développement Urbain  
Direction de la Planification et  
des Politiques d'Agglomération  
Service Territoires et Planification

**APPROBATION  
DE LA MODIFICATION N° 8  
(N° 10 POUR LA COMMUNE DE GRIGNY ET  
N° 3 POUR LA COMMUNE DE GIVORS)  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Annexe à la délibération**  
du conseil de Communauté du 9 janvier 2012

communauté urbaine  
**GRANDLYON**

Nom de la commune	N° de fiche	Modification du dossier d'enquête publique
Caluire et Cuire	1	Suppression au plan de zonage des débouchés piétonniers sur les parcelles BE28, BE291, BE292, BE351, BE99, BE104 et BE108 afin de permettre une plus grande souplesse réglementaire dans la prise en compte des principes de liaisons piétonnes portés dans l'OAQS n°5 (voir plans joints).
Caluire et Cuire	65	Modification des conséquences de l'exposé des motifs par "inscription d'un emplacement réservé n° 29 pour aire de stationnement et liaison piétonne".
Corbas	10	Augmentation du COS de 0,50 à 0,60 sur la parcelle cadastrée BT22, située rue des Frères Lumière.
Ecully	44	Précision de l'objectif défini dans l'exposé des motifs des changements apportés du rapport de présentation : ... L'Espace Végétalisé à Mettre en Valeur (EVMV) constitue une traduction graphique du règlement qui prescrit dans son article 13 : "... les constructions, aménagements de voirie, travaux réalisés sur les terrains concernés doivent être conçus pour garantir la mise en valeur de ces ensembles paysagers. Leur destruction partielle est admise dès lors qu'elle est compensée pour partie par des plantations restituant ou améliorant l'ambiance végétale initiale du terrain."
Feyzin	35	Suppression de l'emplacement réservé aux équipements publics n° 27, inscrit au bénéfice de la commune pour "parc de stationnements", sur les parcelles cadastrées BD117, 118 et 119, situées à l'angle des rues de la Mairie et de la Garenne.
Fontaines sur Saône	27	Modification du bénéficiaire de l'emplacement réservé pour cheminement piéton n° 2 et de l'emplacement réservé pour espace public n° 4 : * bénéficiaire d'origine : commune. * nouveau bénéficiaire : Communauté urbaine de Lyon.
Francheville	25	Correction de la liste des emplacements réservés de voirie du tableau des servitudes d'urbanisme particulières, la largeur du n° 13 portera l'inscription de 11 m à 12 m (voir pièce jointe).
Genay	9	Maintien de l'emplacement réservé n° 9 sur la parcelle AL480, située rue de la Roue.
Lyon 5 <sup>ème</sup>	33	Correction d'une erreur matérielle : Rectification dans le rapport de présentation (tome 3) de la superficie de l'emplacement réservé n° 23, indiquée par erreur de 6 020 m <sup>2</sup> , en 5 850 m <sup>2</sup> , conformément à la liste des emplacements réservés aux équipements publics telle qu'elle a été soumise à enquête.
Meyzieu	37	Suppression du débouché de voirie sur la rue de la République. Précision dans l'OAQS sur l'accès au centre commercial depuis la rue de la République qui utilisera la rue Paul Cézanne existante, sur le principe de modulation des hauteurs des constructions préconisé avec un seul point haut qui pourra atteindre les 24 mètres maximum autorisés, sur les hauteurs des constructions qui devront être adaptées afin de rester en harmonie avec l'échelle des bâtiments environnants, notamment des maisons individuelles. Sur le schéma de l'OAQS, suppression de la localisation de l'accès automobiles au centre commercial sur la rue de la République.
Mions	27	Prise en compte du découpage parcellaire dans la définition du périmètre de richesse du sol et du sous-sol (voir plan joint).
Poleymieux au Mont d'Or	33	Inscription d'un renvoi en bas de page en complément du règlement du sous secteur N2m, article 2.1.18, après le mot "Défense Nationale". * (1) Y compris les constructions liées au fonctionnement du site militaire, telles que logement, restauration,...". Inscription complémentaire dans le PADD page 19 "et permettre toute construction liée au fonctionnement du site militaire".

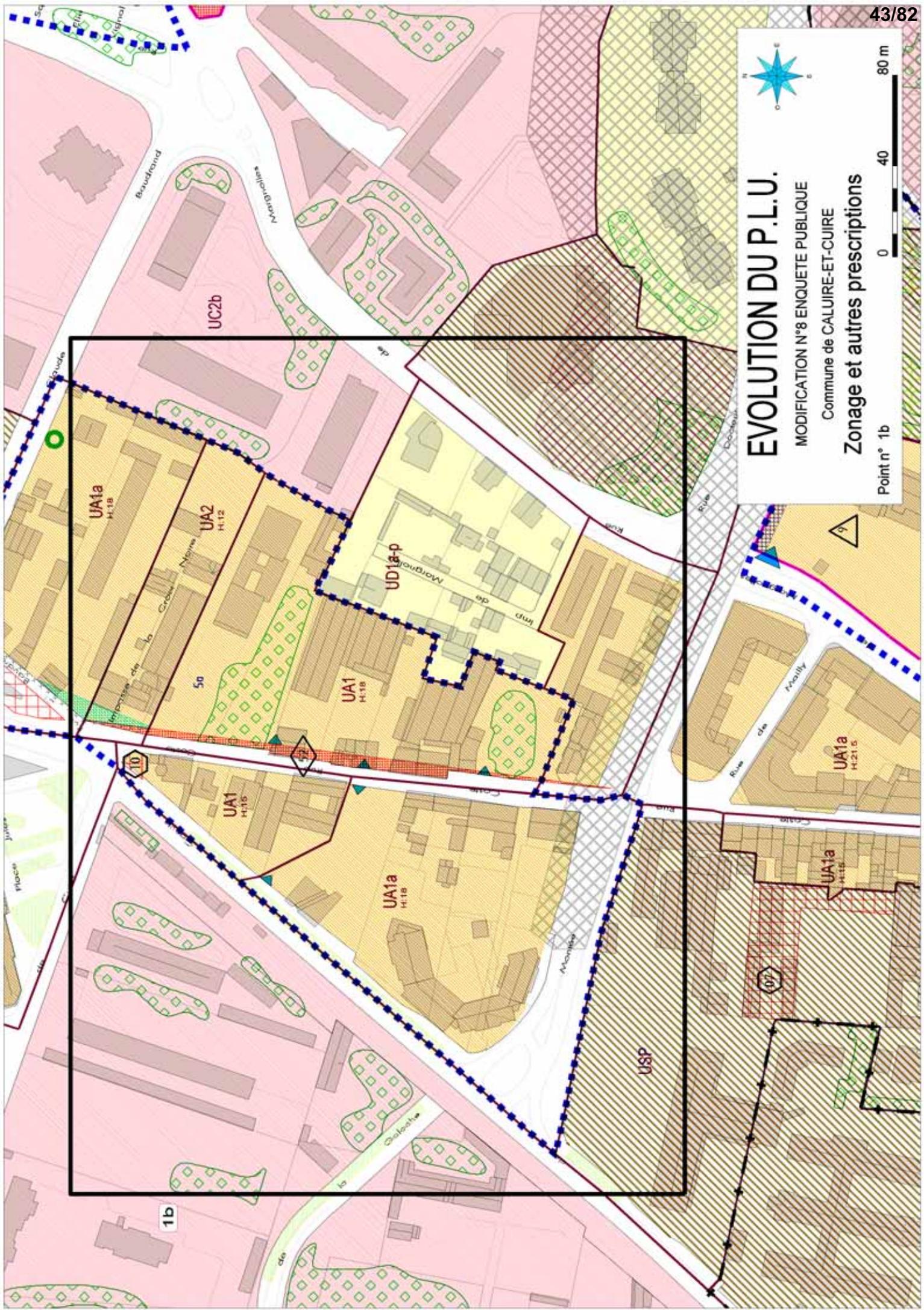
Poleymieux au Mont d'Or	61	Inscription complémentaire dans l'objectif de l'OAQS : "Permettre une programmation mesurée de logements <b>sous forme d'habitat groupé en greffe du hameau</b> , tout en garantissant son insertion ; d'une part en préservant le caractère naturel du site et du grand paysage, et d'autre part en contribuant à la protection de la faune existante et de son environnement." Suppression dans l'exposé des motifs de la mention de la parcelle AC29 au 56 chemin du Robiat, non concernée par l'OAQS modifiée.
Saint Cyr au Mont d'Or	42	Suppression du linéaire artisanal et commercial autour de la parcelle cadastrée AB86, à l'ouest de la place Chanoine Chatard (voir plan joint).
Saint Didier au Mont d'Or	30	Inscriptions au plan de zonage de deux espaces non aedificandi sur les zonages AUD2b au nord et AUD1b à l'Ouest du secteur Pinet, afin de préserver les qualités paysagères des parties amont et aval du vallon (voir plan joint). Modification du PADD en conséquence.
Saint Fons	11	Maintien de la prescription d'Espace Végétalisé à Mettre en Valeur (EVMV) sur le site Interfora situé le long de la rue Louis Girardet, sur les parcelles cadastrées AM5, AM6 et la parcelle cadastrée AM145 (ex AM86).
Saint Germain au Mont d'Or	49	Suppression des débouchés piétonniers au droit de l'avenue de la Paix et du chemin de la Barollière sur la parcelle AN108 (voir plan joint).
Saint Germain au Mont d'Or	17	Suppression de l'emplacement réservé n° 5 pour aire de stationnement au bénéfice de la commune sur la parcelle AB464 au 21 avenue de la Résistance (voir plan joint).
Sathonay Camp	64	Suppression de la modification de l'affectation de l'emplacement réservé n°4.
Tassin la Demi Lune	53	Inscription d'un zonage UL en lieu et place du zonage USP (voir plan joint). Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) est modifié en conséquence.
Vaulx en Velin	48	Modification dans l'OAQS de la proportion du bâtiment qui pourra atteindre la hauteur maximale autorisée sur l'îlot situé à l'angle de la rue de la Poudrette et de l'avenue des Canuts : passage de la moitié aux trois-quarts de l'emprise des bâtiments à construire. Repositionnement des polygones d'implantation situés au sud de l'avenue des Canuts entre l'emplacement réservé de voirie n° 107 et l'emplacement réservé pour équipement public n° 41.
Vaulx en Velin	97	Maintien de l'espace végétalisé à mettre en valeur au plan local d'urbanisme opposable aux 35-39 rue de la Poudrette.

**CALUIRE ET CUIRE**





**EVOLUTION DU P.L.U.**  
 MODIFICATION N°8 ENQUETE PUBLIQUE  
 Commune de CALUIRE-ET-CUIRE  
**Zonage et autres prescriptions**  
 Point n° 1b

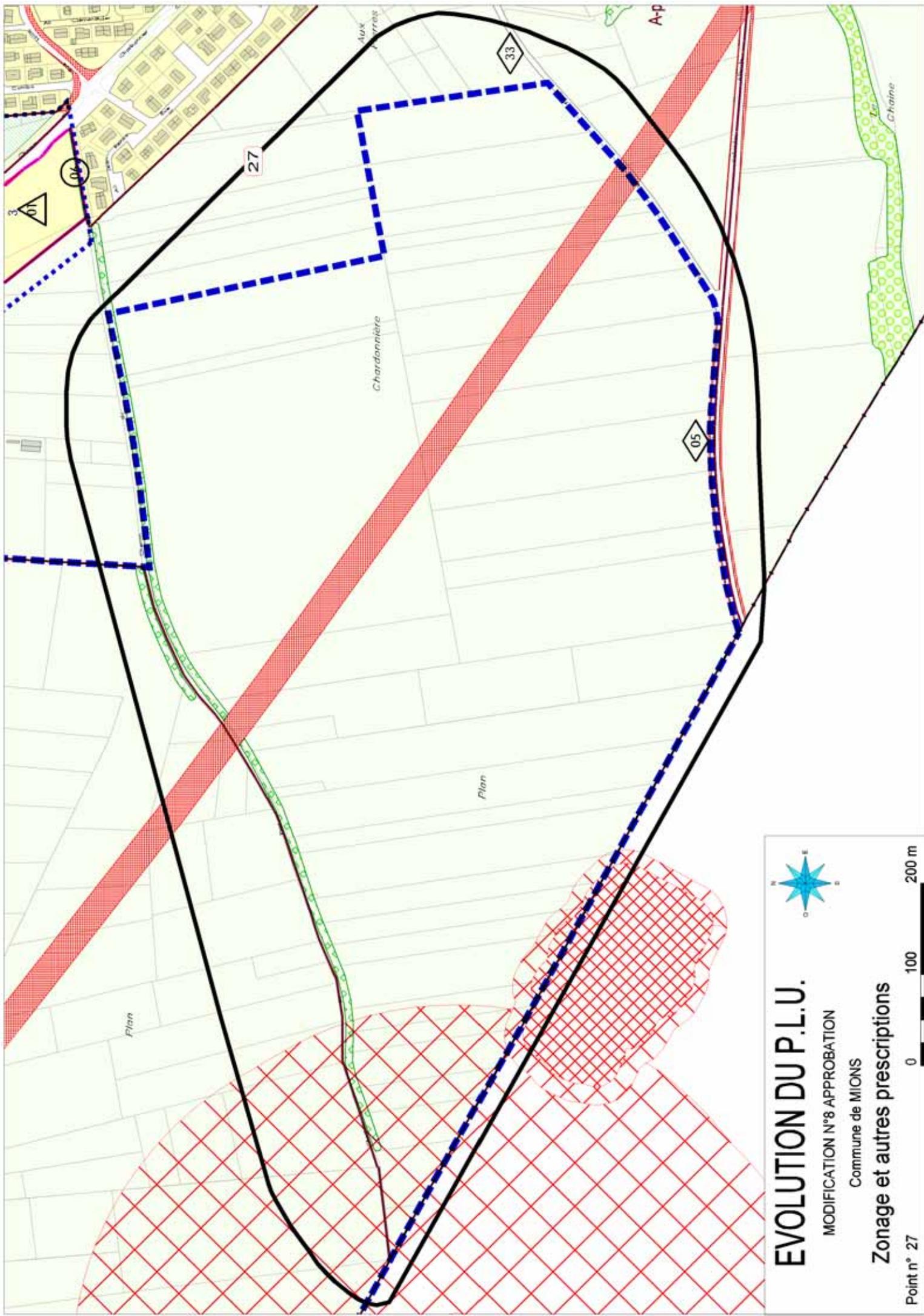


**FRANCHEVILLE**

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE (art.L.123-1-8)  
FRANCHEVILLE**

<b>N°</b>	<b>Localisation</b>	<b>Opération</b>	<b>Bénéficiaire</b>	<b>Largeur approximative</b>
1	Boulevard Urbain de l'Ouest de : Tassin La Demi Lune à : Ste Foy les Lyon	Création de voie	COMMUNAUTE URBAINE	25m
2	Voie Nouvelle de : Route du Bruissin à : Grande Rue	Création de voie	DEPARTEMENT	de 15m a 42m
3	Voie Nouvelle prolongement du Boulevard Périphérique de Lyon de : Limite de Francheville au nord (Ch.de la Poterie) à : Au sud sur 400m environ	Création de voie	COMMUNAUTE URBAINE	
5	Chemin des Hermières de : Limite de Tassin à : Grande Rue	Elargissement de voie	COMMUNAUTE URBAINE	de 12m à 14m
6	Chemin de la Chauderaie de : Avenue du Chater à : La limite de Lyon	Elargissement de voie	COMMUNAUTE URBAINE	de 10m à 12m
7	Rue des Alouettes de : Rue des Chaux à : Rue des Arpinières	Elargissement de voie	COMMUNAUTE URBAINE	10m
10	Rue du Félin de : Chemin des Noisettes à : Rue du Bochu	Elargissement de voie	COMMUNAUTE URBAINE	8m
11	Chemin du Bois de : Chemin des Aubépines à : Chemin de Cacheux	Elargissement de voie	COMMUNAUTE URBAINE	12m
12	Chemin de la Patelière de : Chemin du Moulin du Got à : Ancienne voie OTL	Elargissement de voie	COMMUNAUTE URBAINE	12m
13	Chemin de Cacheux de : Chemin de la Poterie à : Chemin des Hermières	Elargissement de voie	COMMUNAUTE URBAINE	de 11m à 12m
14	Chemin du Moulin du Got de : Avenue de la Table de Pierre à : Yzeron	Elargissement de voie	COMMUNAUTE URBAINE	10m
15	Chemin de Maillabert de : Limite de Craonne à : Chemin de la Patelière	Elargissement de voie	COMMUNAUTE URBAINE	8m
16	Chemin des Cailloux de : Yzeron à : Rue du Bochu	Elargissement de voie	COMMUNAUTE URBAINE	10m
17	Rue de la Doulline de : Rue de l'Eglise à : Rue de la Mairie	Elargissement de voie	COMMUNAUTE URBAINE	10m
18	Rue de la Mairie de : Rue de la Doulline à : Place du Bourg	Elargissement de voie	COMMUNAUTE URBAINE	de 10m à 34m
19	Chemin du Toursom de : Rue de la Doulline à : Rue de la Mairie	Elargissement de voie	COMMUNAUTE URBAINE	8m
20	Montée des Roches de : Grande Rue à : Limite de Chaponost	Elargissement de voie	COMMUNAUTE URBAINE	de 10m a 12m
21	Chemin du Gareizin de : Montée des Roches à : Limite de Chaponost	Elargissement de voie	COMMUNAUTE URBAINE	8m

**MIONS**



# EVOLUTION DU P.L.U.

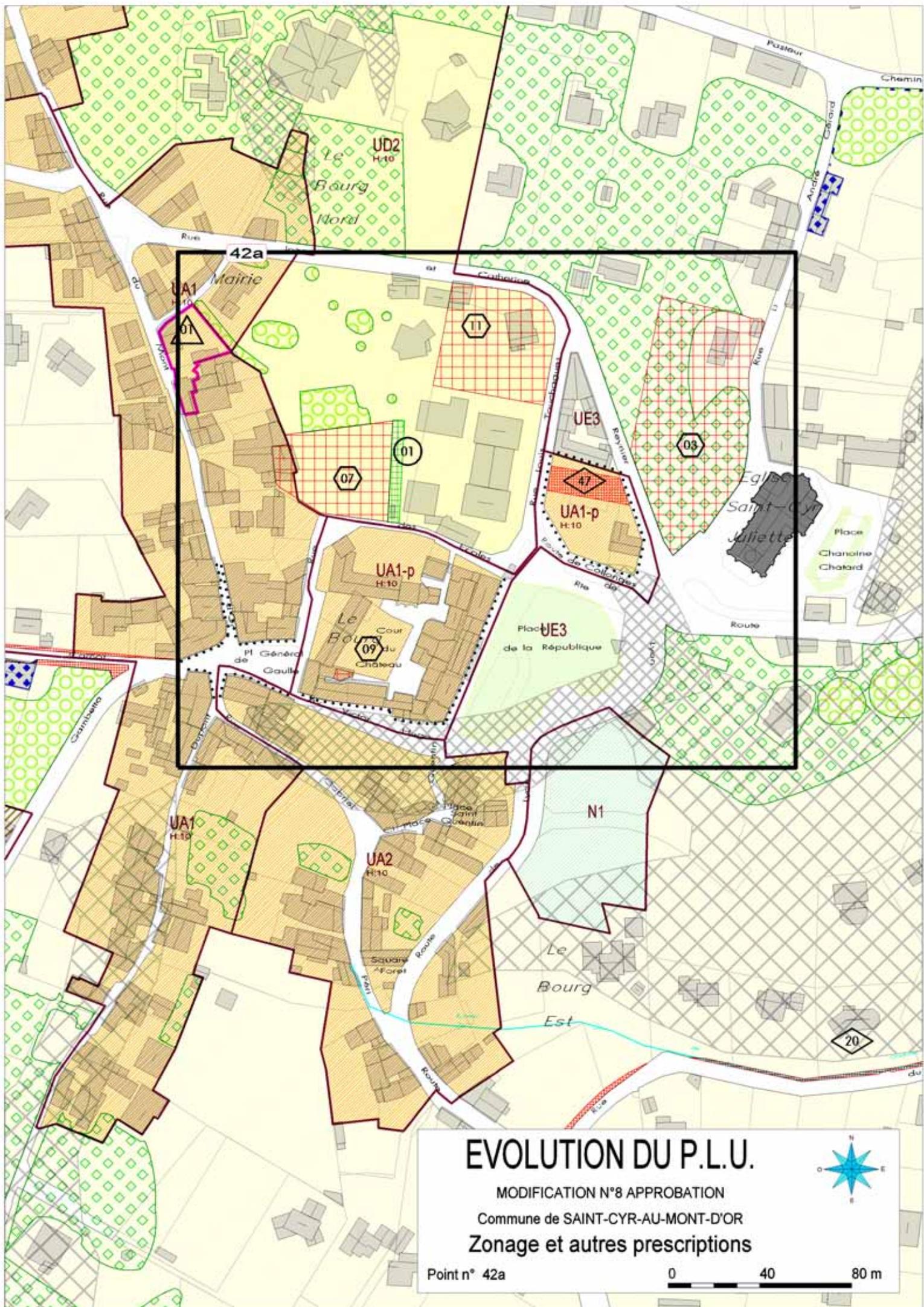
MODIFICATION N°8 APPROBATION  
Commune de MIONS

## Zonage et autres prescriptions

Point n° 27



**SAINT CYR AU MONT D'OR**



# EVOLUTION DU P.L.U.

MODIFICATION N°8 APPROBATION

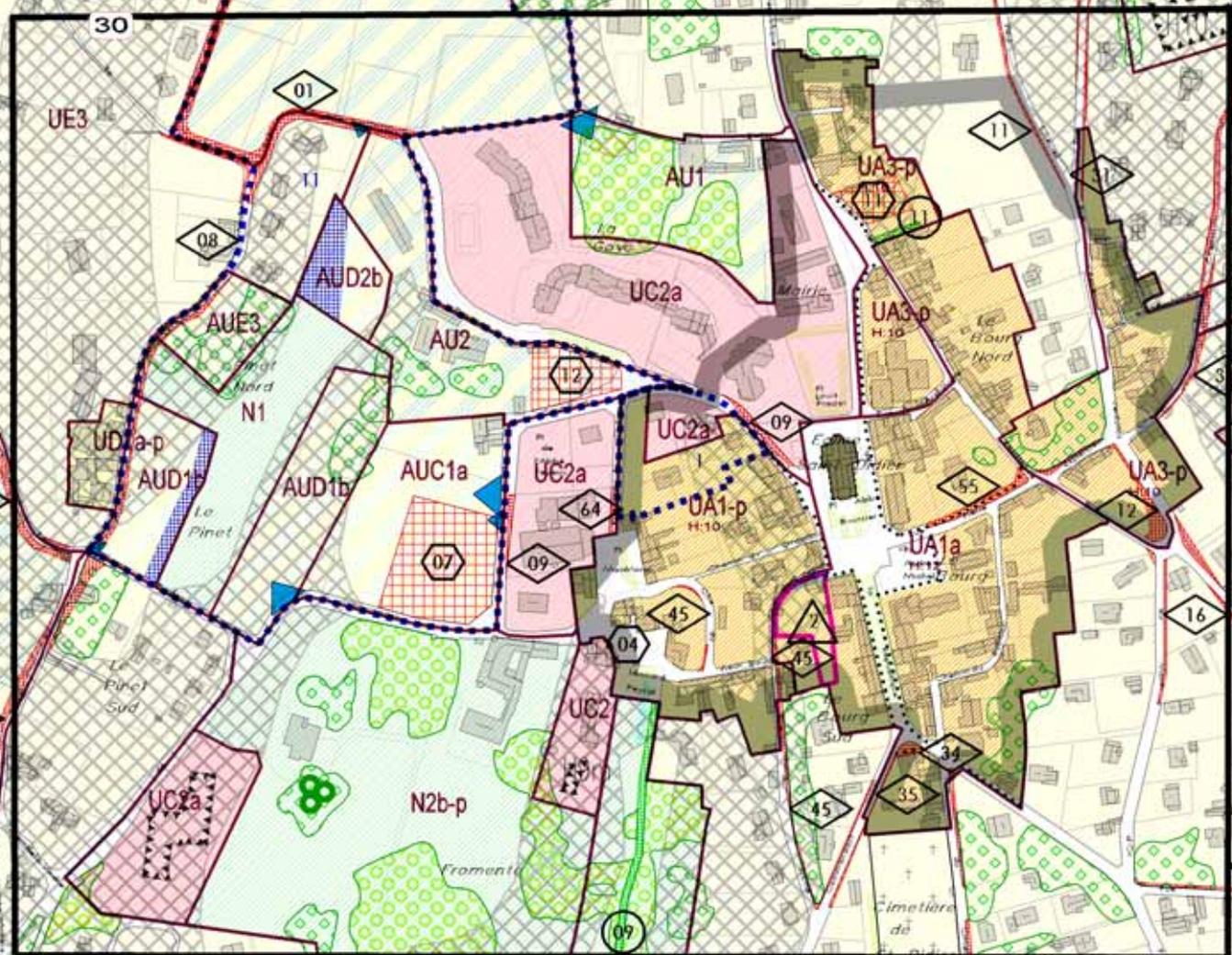
Commune de SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR

Zonage et autres prescriptions

Point n° 42a

0 40 80 m

**SAINT DIDIER AU  
MONT D'OR**



# EVOLUTION DU P.L.U.

MODIFICATION N°8 APPROBATION

Commune de SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR

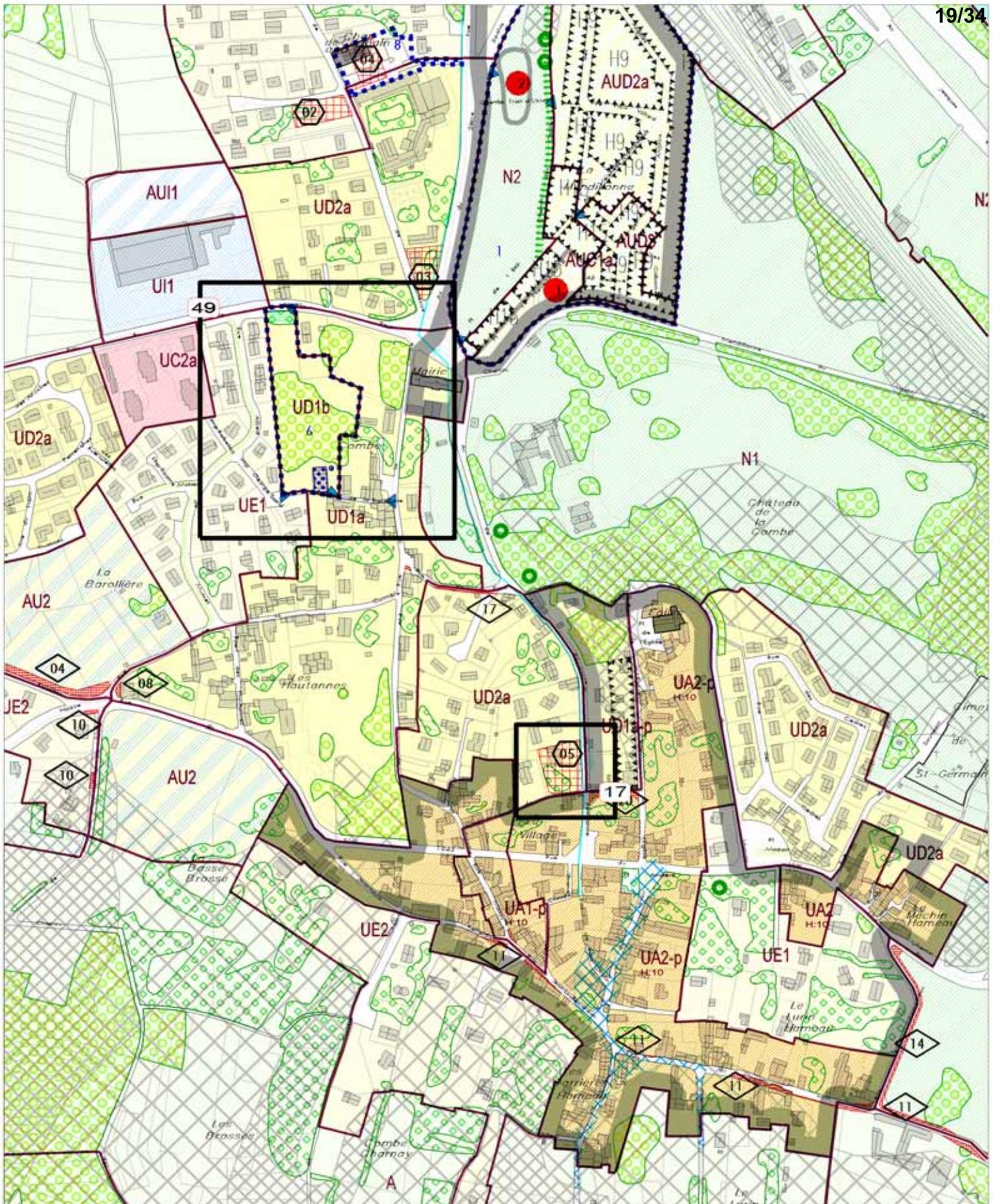
Zonage et autres prescriptions



Point n° 30

0 100 200 m

**SAINT GERMAIN AU  
MONT D'OR**



# EVOLUTION DU P.L.U.

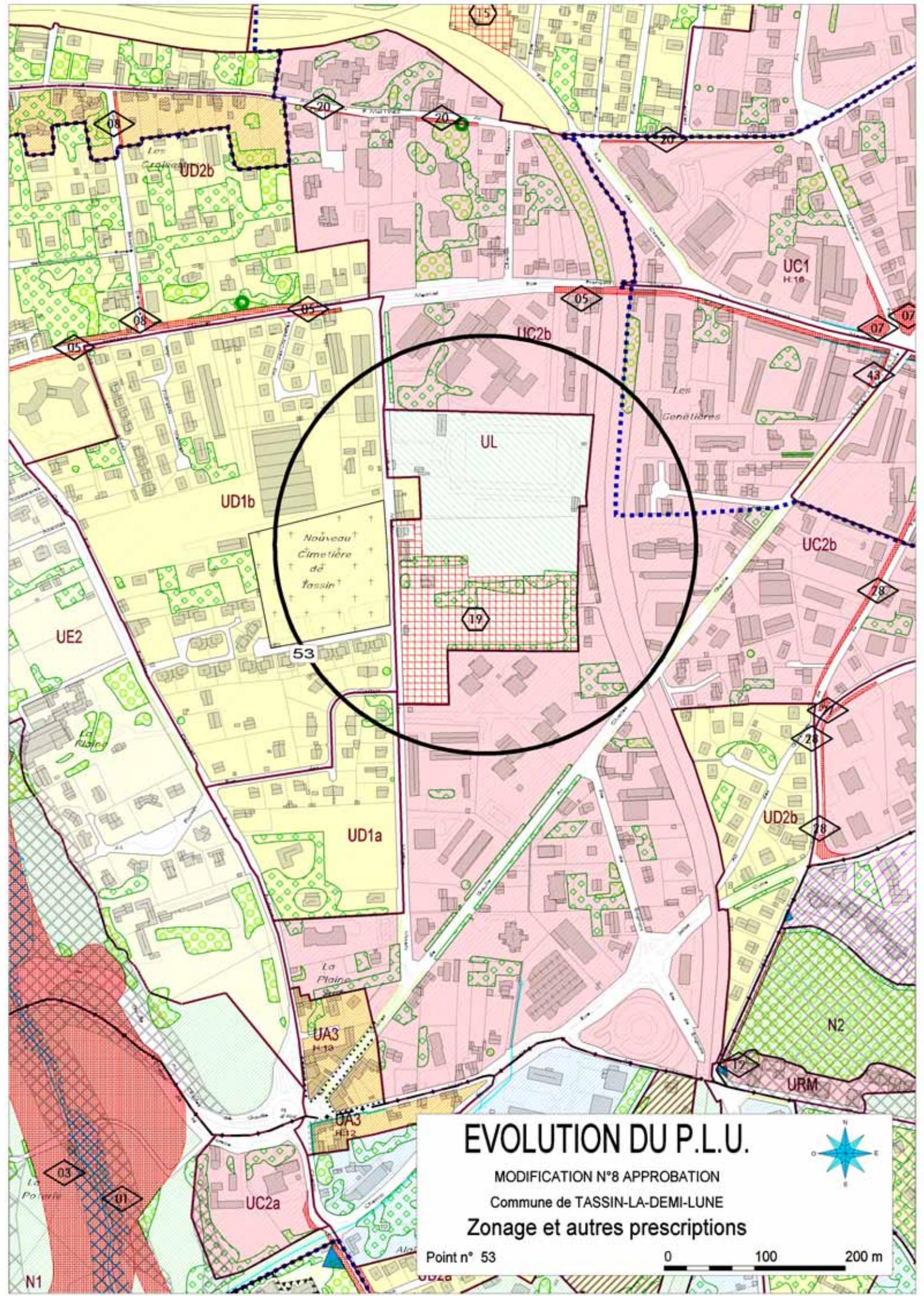
MODIFICATION N°8 ENQUETE PUBLIQUE  
 Commune de SAINT-GERMAIN-AU-MONT-D'OR  
 Zonage et autres prescriptions



Points n° 17 49



**TASSIN LA DEMI LUNE**



# EVOLUTION DU P.L.U.

MODIFICATION N°8 APPROBATION

Commune de TASSIN-LA-DEMI-LUNE

## Zonage et autres prescriptions

Point n° 53

